



REGLEMENT INTERCLUBS DE LA NATIONALE 5 PARIS

Additif au règlement du championnat de France des clubs

Saison 2025-2026

Le règlement de la présente division est celui appliqué à la Nationale 4, avec les modifications suivantes - les numéros d'articles correspondent aux numéros d'articles du règlement du Championnat de France des Clubs.

1.1 Structure

La division Nationale 5 Paris est organisée par le CDPE Elle est composée d'un ou plusieurs groupes en fonction du nombre d'inscrits. Un groupe contient 8 équipes au maximum. Les équipes d'un même club sont réparties dans la mesure du possible dans des groupes différents. Au cas où deux équipes (ou plus) d'un même club seraient dans un **même** groupe, ces équipes se rencontreraient dans le (ou les) premiers tours.

1.2 Déroulement de la compétition

En début de saison, la direction technique de la Ligue IdF communique au comité départemental le nombre prévisionnel d'équipes parisiennes qui monteront en N4. Les départages seront effectués, sur la base de ces probabilités, de la façon suivante :

Un seul groupe de N5

- ✓ 1 seule montée : le premier du groupe monte directement
- ✓ 2 (resp. 3, 4...) montées : les 2 (resp. 3, 4...) premiers du groupe montent directement

Deux groupes de N5

- ✓ 1 seule montée : le premier du groupe A et le premier du groupe B s'affrontent sur un match unique. L'équipe ayant les blancs au premier échiquier est tirée au sort par l'arbitre de la rencontre. En cas d'égalité, l'équipe qui a gagné sur le premier échiquier (resp. le 2^e, 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e échiquier en cas de partie nulle sur le ou les échiquiers supérieurs) monte en N4.
- ✓ 2 montées : le premier de chaque groupe monte directement
- ✓ 3 montées : le premier de chaque groupe monte directement. Les seconds de chaque groupe s'affrontent sur un match unique. L'équipe ayant les blancs au premier échiquier est tirée au sort par l'arbitre de la rencontre. En cas d'égalité, l'équipe qui a gagné sur le premier échiquier (resp. le 2^e, 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e échiquier en cas de partie nulle sur le ou les échiquiers supérieurs) monte en

N4.

- ✓ 4 montées : les deux premiers de chaque groupe montent directement.

Trois groupes de N5

- ✓ 1 seule montée : le premier de chaque groupe participe à un Molter sur 2 rondes. L'équipe terminant première monte en N4.
- ✓ 2 montées : le premier de chaque groupe participe à un Molter sur 2 rondes. Les équipes terminant aux 2 premières places montent en N4.
- ✓ 3 montées : le premier de chaque groupe monte directement.
- ✓ 4 montées : le premier de chaque groupe monte directement. Les seconds de chaque groupe s'affrontent dans un Molter sur 2 rondes : l'équipe terminant première monte en N4.

Si les départages ci-dessus ne peuvent être effectués dans un délai compatible avec les exigences de la Ligue, les règles de départage prévues au règlement du championnat de France des interclubs adultes s'appliqueront.

2.1 Directeur de la compétition

Alexis Gobert - alexis@gobert.fr - +33 6 52 49 83 94

2.5 Arbitres

L'arbitre n'est pas obligatoire dans cette division, mais sa présence est fortement conseillée. En cas d'absence d'un arbitre officiel, le responsable de l'équipe qui reçoit fera office d'arbitre ou désignera quelqu'un pour ce rôle, ceci avant le début du match. Cette personne ne peut pas être en même temps le capitaine de l'équipe.

3.3 Cadence

1h30 / 40 coups + 30 minutes + 30 secondes par coup dès le 1^{er} coup.

3.7 Composition des équipes

Chaque équipe est composée de 6 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des règles générales.

3.8 Forfaits sportifs

Une équipe ayant au moins 3 joueurs forfaits perd sur le score de 3-0 (4-0 de points de partie).

Un forfait d'équipe sera sanctionné d'une amende de 100 € (amende doublée en cas de récidive, soit 200 €) à payer sous quatre semaines au CDPE. Le non-paiement de l'amende entraînera l'impossibilité pour le club concerné d'inscrire une ou plusieurs équipes en N5 la saison qui suivra.

3.9 Litiges techniques

Un appel des décisions de l'arbitre de la rencontre peut être interjeté. Les appels doivent être envoyés par courriel au directeur de la compétition dans les 48 heures suivant le match.

4.1 Points de parties

Le score d'une équipe ayant gagné par forfait sportif ou à la suite de pénalités administratives de l'équipe adverse est de 4-0 en points de parties, sauf si le score obtenu sur l'échiquier est supérieur. Dans ce dernier cas, c'est le score obtenu sur l'échiquier qui sera retenu.

4.5 Appels sportifs

Les capitaines d'équipe peuvent faire appel des décisions d'arbitres ou du directeur de la compétition auprès de la Commission des Litiges de la ligue Ile de France dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'officialisation du résultat du match par le directeur de la compétition.

3.11 Transmission des résultats

A) Le responsable de la rencontre doit transmettre le résultat du match par SMS ou courriel au directeur de la compétition **avant 22 heures** (cf 3.11.a du règlement du championnat de France des clubs). La feuille de match signée par les deux capitaines doit être prise en photo (y compris le verso si une réclamation y figure) et conservée par le responsable de la rencontre afin de servir de preuve en cas de contestation.

B) Le responsable de la rencontre a l'obligation, **au plus tard le lendemain du match**, de saisir le PV du match sur le site fédéral (notice téléchargeable sur le site de la FFE).

En cas de non-respect de A ou de B, les sanctions prévues à l'article 3.11.c du championnat de France des clubs pourront s'appliquer.

Les capitaines doivent vérifier les résultats sur internet et disposent de 15 jours après la rencontre pour prévenir le directeur de groupe s'ils constatent une erreur.

Mise à jour de septembre 2025